

Règlement du



Championnat Régional de 10km 2023

Nature de la compétition

La Ligue d'Athlétisme SUD PACA a décidé d'attribuer le championnat régional de 10 km au club du Stade Olympique Arlésien (13)

Cette compétition intitulée « Le 10km La Raphéloise » se déroulera le dimanche 26 novembre 2023 à Arles (13).

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue.

Elle sera organisée par la ligue Région Sud, conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories U18, U20, U23, Seniors à Masters 0 et + peuvent y participer.

Implantation

Le championnat régional se déroulera le dimanche 26 novembre 2023 à Arles (13)

La compétition : 10km de la Raphéloise, épreuve à label Régional

Infos consultables sur : provence-athle.fr / et ligueathletismepaca.athle.fr/

Dispositions générales

Cette compétition est aussi dénommée Championnat Régional de 10km de la Région Sud.

Le championnat régional de 10km est ouvert à tous les athlètes licenciés compétition de la ligue Région Sud (la licence compétition doit être acquise au plus tard la veille de la date de ce championnat),

L'engagement est gratuit. Il doit être effectué à partir d'une date indiquée par la Ligue. Le port du maillot du club est impératif et doit être visible tout au long de la compétition.

Le dossard est porté sur le maillot du club et visible tout au long de la course (Rappel : le porte dossard est interdit sur les courses routes (sauf 100km et 24 h).

L'accès au sas préférentiel est réservé aux licenciés compétition, inscrits pour ce championnat (dossard championnat et maillot du club)

Le retrait des dossards aura lieu le dimanche 26 novembre à partir de 8h au village départ (devant le Gymnase Jean Vilar).

Le départ aura lieu à 10h10, rue des santons.

Engagements

Les engagements des athlètes licenciés compétition de la Ligue Région Sud est gratuite et doivent être effectués directement par les clubs sur la plateforme d'engagement dédiée. Cette dernière sera accessible via le site officiel de la Ligue :

http://ligueathletismepaca.athle.fr/ au menu engagés(es)

Ces engagements pourront être faits jusqu'au mardi 21 novembre 2023 à minuit.

Ne seront retenus dans le classement du championnat que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

Titres décernés

Titre individuel

Seuls les athlètes de nationalité française peuvent se voir décerner un titre individuel. Conformément à la règlementation, le classement est établi au temps officiel. Le 1er de chaque catégorie de cadet à master 0 et plus (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion régional.

Il sera attribué une médaille au 1er athlète de chaque catégorie.

Titre par équipe

- Champion REG par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club...
- Champion REG par équipe masculine Masters : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club (à partir de M1).
- Champion REG par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion REG par équipe féminine Masters : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club (à partir de M1).

Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 premières ou des 4 premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. L'équipe vainqueur est celle qui aura le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le temps de la 3ème ou du 4ème arrivant sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

Litiges pour le championnat Régional de 10 km

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au jugearbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

Droit à l'image.

La ligue d'athlétisme informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

L'inscription à ce championnat par le club, induit que les athlètes acceptent ce règlement.